

FINATIS

Société anonyme au capital de 84.852.900 euros
Siège Social : 83, rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 PARIS
712 039 163 RCS PARIS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 5 JUIN 2009

Compte rendu

- 15 actionnaires étaient présents, représentés ou ont voté par correspondance à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire qui s'est réunie le 5 juin 2009 au Centre de Conférence Capital 8, 32, rue de Monceau, 75008 Paris, détenant 5 262 039 actions sur les 5 645 936 actions ayant le droit de vote.
- Toutes les résolutions soumises au vote des actionnaires ont été adoptées.

Les comptes de l'exercice 2008 ainsi que l'affectation du résultat se traduisant par le versement d'un dividende de 4 euros par action ont été approuvés.

L'Assemblée Générale a en outre renouvelé le mandat de Commissaire aux comptes titulaire du cabinet Cailliau, Dedouit et Associés et le mandat de Commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Didier Cardon.

L'Assemblée Générale a également autorisé l'achat par la société de ses propres actions.

Par ailleurs, l'Assemblée générale a renouvelé la délégation de compétence conférée au Conseil d'administration à l'effet de décider, pour une durée de 26 mois, d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise, dans la limite d'un montant maximum de 120 millions d'euros.

L'Assemblée générale a en outre autorisé la délégation de compétence au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois, d'émettre, avec maintien du droit préférentiel de souscription, des actions ou des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société ou à des titres de créances.

L'Assemblée Générale a également autorisé le Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le montant de l'émission dans la limite de 15 % de l'émission initiale.

Le plafond global des émissions d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital a été fixé au maximum à 300 millions d'euros (ou sa contrevaletur en devises ou en unités monétaires composites) s'il s'agit d'émission de titres de créances et à 250 millions d'euros s'il s'agit d'augmentations de capital, compte non tenu du montant nominal des actions à émettre en supplément pour préserver les droits des titulaires de valeurs mobilières, conformément à la loi.

Enfin, l'Assemblée générale a modifié l'article 23 des statuts intitulé « Conseil d'administration » afin de porter à 6 mois le délai d'acquisition par un administrateur d'actions de la société au titre de son mandat.

Résultat des votes

- **Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire**

PREMIERE RESOLUTION : *Approbation des comptes annuels de la société*

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION : *Approbation des comptes consolidés*

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION : *Affectation du résultat de la société*

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION : *Virement du poste « autres réserves » au poste « réserves réglementées, réserves pour actions propres », de la somme de 695.041,34 euros, correspondant au montant net des acquisitions d'actions Finatis au cours de l'exercice 2008*

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION : *Conventions de l'article L 225-38 du code de commerce*

Cette résolution a été adoptée à la majorité pour 99,999 % voix pour et 0,001 % voix contre.

SIXIEME RESOLUTION : *Renouvellement du mandat d'un Commissaire aux comptes titulaire (cabinet CAILLIAU, DEDOUIT et ASSOCIES)*

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION : *Renouvellement du mandat d'un Commissaire aux comptes suppléant (Monsieur Didier CARDON)*

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

HUTIEME RESOLUTION : *Autorisation d'achat par la société de ses propres actions*

Cette résolution a été adoptée à la majorité pour 99,29 % voix pour et 0,71 % voix contre.

NEUVIEME RESOLUTION : *Pouvoirs pour formalités*

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

- **Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire**

DIXIEME RESOLUTION : *Délégation de compétence conférée au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise*

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

ONZIEME RESOLUTION : *Délégation de compétence conférée au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la société ou à des titres de créances avec, en cas d'émission d'actions nouvelles, maintien du droit préférentiel de souscription*

Cette résolution a été adoptée à la majorité pour 99,29 % voix pour et 0,71 % voix contre.

DOUZIEME RESOLUTION : *Autorisation conférée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres initialement émis dans le cadre d'augmentations de capital réalisées avec maintien du droit préférentiel de souscription*

Cette résolution a été adoptée à la majorité pour 99,29 % voix pour et 0,71 % voix contre.

TREIZIEME RESOLUTION : *Limitation globale des autorisations financières conférées au Conseil d'administration*

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

QUATORZIEME RESOLUTION : *Mise en harmonie de l'article 23 des statuts intitulé « Conseil d'Administration » avec les dispositions de l'article L. 225-25 du Code de commerce modifié par la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008*

Cette résolution a été adoptée à la majorité pour 99,9992 % voix pour et 0,0008 % voix d'abstention.

QUINZIEME RESOLUTION : *Pouvoirs pour formalités*

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.